

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du vendredi 22 septembre 2023**

**DATE de convocation et d'affichage**

15 septembre 2023

**DATE de publication de la délibération**

26 septembre 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 27  
Présents 20  
Votants 25

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

**Étaient présents :** TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, Adjoints ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARIBARD Martine, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure (arrive à 19h20 au point 2), QUENOUILLÈRE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis (quitte la salle à 20h55 au point 10), BLANDIN Béatrice, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** GIOT Stéphanie. BOLIVARD Régis donne pouvoir à BIMBOT Frédéric. DUFRAIGNE-CLOUS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly. FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle. GORON Maxime donne pouvoir à DELVILLE Nathalie. DEHEEGER Vianney donne pouvoir à BLANDIN Béatrice. BAZIN Denis donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle après son départ.

**Étaient absents :** DUFEIL Christophe.

**Secrétaire de séance :** QUENOUILLÈRE Roger, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD.

**N°220923-3 : Approbation du schéma directeur des Mobilités Douces**

Madame Marie-Laure PARPAILLON rappelle la présentation du schéma directeur des Mobilité Douces lors de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2022.

Dans le cadre du programme Petite Ville de Demain, l'élaboration du schéma directeur des mobilités douces de la commune a été confiée à la société BL Évolution pour une rémunération forfaitaire de 15 750,00 € H.T., avec un co-financement attendu de la Banque des Territoire de 50 %, soit un reste à charge pour la commune de 7 875,00 € H.T.

Cette étude, démarrée par une réunion de lancement le 14 février 2022, comprenait 3 phases (un diagnostic, une phase d'élaboration de plusieurs scénarios d'aménagement, et la rédaction du schéma directeur et des éléments de programmation s'y rattachant).

Une expérimentation sur le secteur Nord-Est a également été mise en place, en parallèle de l'élaboration des scénarios et du schéma directeur final. Cette expérimentation permettra d'avoir un premier retour sur la pratique cyclable pour disposer d'éléments concrets permettant aux élus d'évaluer au mieux la pertinence des investissements qui seront effectués dans le cadre du schéma directeur.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le Schéma Directeur « Mobilité Douce » présenté.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,  
Roger QUENOUILLÈRE



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 26 septembre 2023.

De sa publication sur le site Internet de la commune le 26 septembre 2023.